



## Formulaires de demande de visa

---



Pour votre demande de visa, vous avez besoin d'un formulaire de demande. Remplissez le formulaire et soumettez-le avec les documents requis à l'ambassade d'Allemagne compétente.

Vous trouverez le formulaire de demande approprié ici:

- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Anglais; PDF)
- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Espagnol; PDF)
- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Français; PDF)
- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Chinois; PDF)
- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Arabe; PDF)
- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Turc; PDF)
- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Russe; PDF)
- [formulaire de demande de visa national](#)**  (Allemand-Portugais; PDF)

### Frais de visa, titre de séjour et carte de résident permanent

Lorsque vous déposez une demande de visa, d'Autorisation de séjour ou de carte de résident permanent, vous devez en général vous acquitter de certains frais. Le montant de ces frais dépend du lieu, de la durée et de l'objet de votre séjour.

Pour toutes les catégories de visa, le montant des frais est de 75 euros. En règle générale, vous pouvez payer cette somme dans la devise locale auprès de la représentation allemande à l'étranger. Pour une première demande d'autorisation de séjour (Aufenthaltserlaubnis) et de carte bleue européenne (Blaue Karte EU), le montant maximal des frais est de 100 euros. Pour un titre de séjour permanent (Niederlassungserlaubnis), les frais s'élèvent à 147 euros.

Dans certaines circonstances, vous pouvez cependant bénéficier d'une réduction ou même être totalement exonéré de ces frais. Par exemple, les conjoints et les enfants de citoyens allemands sont dispensés de frais de visa. Si vous bénéficiez, pendant votre séjour en Allemagne, d'une bourse financée par des fonds publics, vous êtes également exonéré des frais de visa. Pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, adressez-vous à l'ambassade allemande à l'étranger (frais de visa) ou à des étrangers (frais pour une autorisation de séjour ou une carte de résident permanent) dont vous dépendez. Le ministère fédéral des Affaires étrangères propose un aperçu des **frais de visa**.

## Plus d'informations sur le web

### **Ministère fédéral des Affaires étrangères (AA)**

Vous pouvez vous renseigner sur le visa dont vous avez besoin pour venir en Allemagne avec le Visa-Navigator.

### **Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF)**

Centre de la compétence pour l'asyl, la migration et integration en allemagne

---

<https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa/procedure-demande/formulaires>

12.06.2021, 22:22